



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements privés

Question écrite n° 47547

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les inquiétudes de l'hospitalisation privée. Les hôpitaux privés doivent faire face à de nombreuses interrogations dont : le critère de pénibilité dans le cadre de la réforme des retraites qui existe déjà dans les conventions collectives des personnels hospitaliers. Rajouter un deuxième critère de pénibilité qui prendrait la forme d'une taxe ou d'un compte épargne temps supplémentaire, sous prétexte d'innovation, devrait constituer une nouvelle alternative offerte aux salariés sans télescoper les dispositifs existants. Tarification hospitalière : les hôpitaux privés attendent les conclusions du comité de réforme de la tarification hospitalière et souhaitent qu'un débat sur la diminution des coûts hospitaliers. Ils aimeraient que la simplification normative soit une piste sérieusement envisagée. Le système de protection sociale : les hôpitaux privés s'inquiètent de l'importance des assurances maladie complémentaires de l'évolution significative que pourrait connaître le système de protection sociale français. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les intentions du Gouvernement visant à rassurer le secteur de l'hospitalisation privée.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47547

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 janvier 2014](#), page 325